

ARRÊTÉ Nº 167/2024

Circulation interdite Sauf Riverains Rue des Frères L'Hermitte Les 09 et 10 Octobre 2024 de 8h30 à 18h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Résastat en date du 26 septembre 2024 d'interdire la circulation rue des frères L'hermitte en raison de travaux sur le château d'eau les 9 et 10 octobre 2024 de 8h30 à 18h00.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux sur le réseau téléphonie sur le château d'eau, la circulation sera interdite sauf riverains rue des frères L'hermitte les 9 et 10 octobre 2024 de 8h30 à 18h00.

<u>ARTICLE 2</u>: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

<u>ARTICLE 3</u>: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Résastat.

<u>ARTICLE 4</u>: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Résastat.

Fait à QUÉVERT, le 02/10/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ